



Obligation de raccordement

Par **Barzac**, le 11/12/2022 à 21:36

Bonjour.

J'aimerais savoir si la loi m'oblige à me raccorder au réseau eau et (ou) électrique.

J'ai acheté un terrain constructible non viabilisé pour poser une yourte (habitat Legé et démontable de 45m² le maire me mets la pression pour me raccorder .

Le devis de viabilisation c'éleve a plus de 30 000€.

Merci de votre réponse à bientôt

Par **Karpov11**, le 12/12/2022 à 09:58

Bonjour,

Vous allez sur ce site: <https://www.lefigaro.fr/jardin/quelles-autorisations-faut-il-pour-installer-une-yourte-dans-son-jardin-20221009>

L'article est écrit par un juriste et le lire **c'est gratuit** !

Cordialement